

# Dans le 1000

Le SNI pointe du doigt la CGT car notre organisation syndicale a refusé de signer l'accord sur la prime d'intéressement.

Ce n'est pas parce que la direction souhaite la signature de l'ensemble des syndicats pour valider un accord, que la CGT, contrairement à certains, signe tout et n'importe quoi les yeux fermés.

## **Mais depuis quand, un accord doit être signé à l'unanimité ?**

Fallait-il 3 syndicats signataires pour l'accord sur la journée de solidarité !!!

## **Il est très facile d'exposer uniquement un montant sans évoquer la perversité et les conséquences du système des primes.**

D'un point de vu global, l'intéressement est facultatif, il est un moyen de contenir le mécontentement des salariés et de pénaliser les grévistes, les malades, etc... L'intéressement est « le remède », dont abuse le patronat, afin d'échapper aux prélèvements sociaux pour ne pas financer les caisses de retraite, les accidents du travail, les allocations familiales, la sécurité sociale, etc...

Les entreprises, dont FPT, **généralisent les primes pour évincer de véritables augmentations de salaires.**

D'autre part, la CGT n'a jamais dit « *qu'il vaut mieux rien avoir plutôt que ça* » mais « **nous préférons avoir une augmentation de salaire plutôt qu'une prime aléatoire.** »

**Effectivement, la CGT privilégie un vrai salaire à une carotte.**

Dans la pratique (sans affichage...CCE du 9 mars), **le SNI demande de pénaliser durement les salariés souvent absents.** Cette position syndicale n'a pas été relayée dans leurs panneaux...il est vrai que cela n'est pas très vendeur !

Le SNI trouve inconcevable que la CGT refuse une prime de 1 000 € alors que ce syndicat a cautionné, lors du précédent accord, le non doublement de la prime pour diverses absences.

La CGT n'a pas à recevoir de leçons de ce syndicat qui dicterait la marche à suivre, qui ponctionne à l'ensemble des salariés un congé pour la journée de solidarité, qui cautionne la position de la Direction pour piquer du Repos Compensateur sur le chômage partiel et qui remet en cause le droit de grève.

Alors que le SNI, qui représente 45 % des salariés, utilise son énergie et tape dans le 1 000 pour de véritables augmentations de salaire.